

AIRES DE VÉRIFICATION DES FREINS



Une aire de vérification des freins précède toujours une pente particulièrement abrupte. L'utilisation excessive des freins diminue leur efficacité, ce qui peut mener à une perte de contrôle du véhicule, et même à un accident. Pour votre sécurité et celle des autres, prenez le temps de vérifier vos freins. Vous leur permettrez ainsi de refroidir et vous pourrez vérifier leur efficacité lors de l'immobilisation, en plus de repartir à 0 km/h avant d'entreprendre la descente.



Le panneau «Vérification» oblige les conducteurs visés à effectuer un arrêt à l'endroit indiqué dans l'aire de vérification.



Le panneau «Vérification des freins» informe les conducteurs visés sur la façon de vérifier l'état des freins du ou de l'ensemble de véhicules.

AMENDES

Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 350 \$ plus les frais.

D'AUTRES PANNEAUX À SURVEILLER



Le panneau «S.O.S. pente raide» indique l'approche d'une pente particulièrement raide comportant une voie de secours.



Le panneau «Voie de secours» indique la présence d'une voie de secours avec lit d'arrêt permettant l'immobilisation sécuritaire d'un véhicule dont le système de freinage est devenu inefficace.

VÉHICULES VISÉS

Tout véhicule ou ensemble de véhicules dont la masse totale en charge¹ est d'au moins 3 000 kg.

Exemples :

Véhicule tirant une remorque



Habitation motorisée



Autobus



Véhicule lourd



EMPLACEMENT DES AIRES DE VÉRIFICATION DES FREINS

Dans la province, il existe 13 aires de vérification des freins, réparties dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de Charlevoix, de Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et de l'Outaouais.

¹ La masse totale en charge correspond à la masse nette du véhicule, y compris le poids du chargement.